Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200057-20261112-2026-108-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/11/2026
Publication : 17/11/2026
Pour l'autorité compétente par délégation

ANDREZIEUX-BOUTHEON l'envol

Numéro : 2026-108
Codification acte : 3.3

DECISION

Objet : Avenant n° 2 au bail consenti au profit de la BPDJ

Le Maire de la Commune d'ANDREZIEUX-BOUTHEON

Vu la délibération n° 17 du Conseil Municipal du 21 mars 2026, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat, en application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la décision n° 34 du 19 octobre 2020, relative à un bail au profit de la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile (BPDJ) pour la location de bureaux dans un immeuble sis rue Emile Zola à Andrézieux-Bouthéon, d'une durée de 9 ans à compter du 1er septembre 2020, moyennant un loyer annuel de 12 800 €,

Considérant l'avenant n° 1 daté du 7 décembre 2023, actant la 1ère révision du loyer annuel et constatant le maintien du montant du loyer pour la période du 1er septembre 2023 au 31 août 2026,

Considérant la nécessité de réévaluer le loyer annuel révisable à date d'anniversaire triennalement, pour la période 1er septembre 2026 au 31 août 2029,

DECIDE

Article 1 : La réévaluation de la location au profit de la BPDJ pour les locaux situés rue Emile Zola à Andrézieux-Bouthéon est consentie et acceptée moyennant une augmentation du loyer annuel porté à 13 000 € hors charges, à compter du 1er septembre 2026 et jusqu'au 31 août 2029.

Article 2 : Un avenant n° 2 fixant les conditions détaillées de cette réévaluation, sera rédigée et signée par Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie départemental de la Loire.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- Monsieur le Préfet de la Loire,
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie départemental,
- Madame la Comptable Publique du SGC Loire Sud,
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 12 novembre 2026

Le Maire
François DRIOL

ANDREZIEUX-BOUTHEON MAIRIE 42160 LOIRE